

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

A

OBJET : Information des Dates de Pulvérisations des Pesticides.

Vu la législation sur les pulvérisations de pesticides :

-L'article L.253-1 du Code Rural, citant les pesticides concernés par l'objet de ce courrier.

-L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 interdisant les pulvérisations de pesticides par vent supérieur à 19km/h, et faisant obligation à l'opérateur de tout mettre en œuvre pour éviter les dérives de produits au-delà de la zone agricole pulvérisée.

-le règlement européen du 21 octobre 2009 notamment son article 14 portant sur la définition des **groupes vulnérables** « *les personnes nécessitant une attention particulière dans le contexte de l'évaluation des effets aigus et chroniques des produits phytopharmaceutiques sur la santé. Font partie de ces groupes les femmes enceintes et les femmes allaitantes les enfants à naître les nourrissons et les enfants, les personnes âgées et les travailleurs et habitants fortement exposés aux pesticides sur le long terme* ». Ainsi que son article 31 sur les exigences relatives à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytosanitaires qui peuvent concerner « l'obligation d'aviser, avant l'utilisation du produit, tout voisin qui est susceptible d'être exposé à la dérive de pulvérisation et a demandé à être informé ».

Vu les études et enquêtes :

-L'enquête APACHE publiée en février 2013 par l'association Générations Futures, mettant en lumière **l'exposition des riverains listracais**, à hauteur de 3 résidus de pesticides cancérigènes et/ou perturbateurs endocriniens en moyenne, par les pesticides utilisés sur les vignobles dont ils sont riverains. <http://www.generations-futures.fr/pesticides/lenquete-apache-analyse-de-pesticides-agricoles-dans-les-cheveux/>

-L'enquête EXPPERT publiée en avril 2014 par l'association Générations Futures, mettant en lumière **l'exposition des enfants, dont six listracais**, à hauteur de 21 résidus de pesticides perturbateurs endocriniens en moyenne retrouvés chez chaque enfant. http://www.generations-futures.fr/2011generations/wp-content/uploads/2014/04/rapport_exppert_3.pdf

-L'étude réalisée par une équipe de scientifiques américains conduite par Mary H. Ward du National Cancer Institute démontrant que les pesticides agricoles utilisés **dans un rayon de 1250 mètres** autour d'habitations finissent par contaminer l'intérieur de ces maisons. <http://pesticides-etudes.blogspot.fr/2011/02/des-pesticides-agricoles-plus-d1km-du.html>

-L'expertise collective de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) publiée en juin 2013 établissant **un lien fort** entre leucémies, tumeurs cérébrales, malformations congénitales, troubles du neurodéveloppement et exposition aux pesticides chez les enfants de riverains de zones d'épandages de pesticides. <http://www.inserm.fr/actualites/rubriques/actualites-societe/pesticides-effets-sur-la-sante-une-expertise-collective-de-l-inserm>

-L'étude réalisée par l'équipe de Gilles Eric Séralini de l'Université de Caen, montrant que les pesticides commercialisés sont **des centaines de fois plus toxiques** que ce qui est prétendu par les fabricants, du fait de l'absence d'évaluation des adjuvants. <http://www.vedura.fr/actualite/7659-pesticides-cent-fois-toxiques-evaluation>

-L'alerte donnée par les médecins du Limousin rejoints par plus de 1500 de leurs collègues via **l'Appel des Médecins du Limousin Pesticides**. <http://www.alerte-medecins-pesticides.fr/>

-Les actions menées par **l'association Allasac ONGF** pour protéger la population des pesticides utilisés par les pomiculteurs. <http://allasacongfpesticides.blogspot.fr/>

Je soussigné(e)

riverain(e) de vos parcelles de vigne situées

souhaite que vous procédiez à mon **information** personnelle ou à l'information d'une personne pré-désignée résidant dans la même zone, à charge pour cette dernière de transmettre l'information aux autres résidents de la zone, **en amont de chacune de vos applications** de pesticides (herbicides, fongicides, insecticides) sur les parcelles suscitées.

Par tout moyen de communication à votre portée, téléphonie mobile (appel ou sms), téléphonie fixe, mail ou de vive voix.

Afin que je prenne toutes les dispositions nécessaires à la protection de ma famille et de mon environnement.

Considérant la proximité entre vos vignes et mon habitation,

Considérant la fréquence des traitements,

Considérant l'impossibilité manifeste de maîtriser la dérive des pesticides pulvérisés,

Considérant le classement toxicologique des pesticides employés en viticulture dont certains sont classés cancérogènes avérés, présumés ou suspectés, mutagènes et / ou reprotoxiques par le CIRC.

Considérant le préjudice d'anxiété susceptible d'être provoqué par ces pratiques à proximité de mon habitation,

Considérant le principe de précaution et son application unilatérale,

Considérant que les utilisateurs se protègent et s'équipent d'EPI, utilisent des tracteurs à cabine équipés de filtres spéciaux et que les riverains ne disposent d'aucune protection.

Je formule ici une demande légitime, d'application simple, ne mettant à aucun moment en péril l'activité économique, et dont la mise en œuvre est indispensable à la poursuite d'une cohabitation sereine entre la viticulture et la sécurité sanitaire des habitants.

Bien à vous,

SIGNATURE

